

supporté les conditions économiques difficiles auxquelles elles sont assujetties, mais des manifestations de mécontentement de leur part pourraient éventuellement exercer des pressions sur Bagdad et Téhéran, et de ce fait, influencer d'une façon ou d'une autre sur l'issue du conflit.

Malgré les espoirs qu'ont suscités les récentes dispositions de l'ONU, les efforts de médiation qui ont été déployés ont buté sur un obstacle de taille: la complexité des motifs qui semblent être à la source du conflit. Mis à part le caractère historique de certains d'entre eux, les litiges relatifs au Chatt al-Arab et à l'incompatibilité des régimes politiques iraniens et irakiens sont notables. Il est peu probable qu'un processus de négociation entre les parties puisse faire abstraction de ces données. La balle est maintenant dans le camp iranien et l'on peut se demander s'il ne faudra pas attendre l'après-Khomeiny pour résoudre le conflit. La lutte pour la succession est déjà amorcée à Téhéran, même si officiellement l'ayatollah Montazeri a été désigné pour remplacer l'imam. Des tendances politico-religieuses divergentes opposent les mollahs de Téhéran, ce qui laisse présager des changements profonds dans la société iranienne à la mort de Khomeiny. Qu'il en résulte une libéralisation du régime ou un éclatement des centres de décisions, le résultat aura un effet certain sur l'issue de la guerre. Dans la première éventualité, il est fort probable que les nouveaux dirigeants adoptent une attitude plus conciliante; dans la seconde éventualité, la mobilisation de la population iranienne, facteur primordial dans la poursuite de l'effort de guerre, risque fort de s'estomper.

Enfin, il ne reste qu'à espérer que l'un ou l'autre des facteurs mentionnés favorisera très bientôt le règlement de ce conflit qui a déjà fait trop de victimes.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

¹ Si l'on en juge par le contenu d'une lettre adressée au Secrétaire général des Nations-Unies par l'Irak peu de temps après le déclenchement de la guerre (6 octobre 1980), les trois causes mentionnées ci-haut s'avèrent vraisemblables. Cette lettre contenait des demandes précises à l'endroit du gouvernement iranien: reconnaître les droits historiques de l'Irak sur ses terres et ses eaux; opter pour une politique de bon voisinage; renoncer à toute intervention dans les affaires intérieures des États arabes de la région du Golfe et restituer les territoires irakiens usurpés; reconnaître les droits de l'Irak et de la nation arabe. On y mentionne que l'Irak: "(. . .) a été forcé de prendre les armes pour riposter aux actes d'agression continuels de l'Iran (. . .)."

² Cette opération, aux dires du secrétaire à la Défense,

M. Caspar W. Weinberger, a pour but: d'assurer la libre-circulation des navires koweïtiens enregistrés comme étant américains; de préserver l'accès du monde libre aux ressources énergétiques de la région; de contribuer à la sécurité et à la stabilité des monarchies arabes du Golfe face aux intimidations de l'Iran; et de limiter l'influence soviétique dans la région. (Déclaration devant le Comité sénatorial des Affaires étrangères, 23 octobre 1987).

³ Une étude rendue publique par l'ONU en 1987, soulignait la persistance de l'Irak à utiliser des armes chimiques contre les troupes et les populations civiles iraniennes.

⁴ *Air-to-air missile (AAM), Air-to-surface missile (ASM), Surface-to-air missile (SAM), Air-launched cruise missile (ALCM).*

⁵ En fait, le 9 mai 1988, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 621 qui condamne l'emploi continu d'armes chimiques dans la guerre du Golfe, et qui réclame l'adoption de mécanismes de contrôle strictes à l'égard des exportations de produits chimiques vers les deux pays.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Karsh, Efraim, "Military Power and Foreign Policy Goals: The Iran-Iraq War Revisited", *International Affairs*, hiver 88, vol. 64 n° 1.

King, Ralph, "The Iran-Iraq War: The Political Implications", *Adelphi Papers* 219, IISS, printemps 1987.

Joffé George, McLachlan Keith, *Iran and Iraq: The Next Five Years*, London UK: EIU Rapport spécial n° 1083, 1987.

"Iran-Irak, la diplomatie du conflit", *Politique étrangère*, n° 2, été 1987.

Francine Lecours est auxiliaire de recherche à l'Institut.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteure et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou d'autres documents, prière d'écrire à l'Institut, Place de la Constitution, 360, rue Albert, Bureau 900, Ottawa, K1R 7X7.

Also available in English
ISBN 0-662-94932-3